

Note descriptive du terrain

Le projet de Sévérac se situe sur les parcelles TV 27 appartenant à la même famille, à proximité de bâtiments de stockage de la SNCF et d'une voie ferrée à l'est. Le site est actuellement occupé par quelques poules ayant pour vocation une consommation personnelle et est entretenu régulièrement au cours de l'année par fauche mécanique. Une fois le MCS implanté, l'utilisation du site restera la même.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) couvre une surface de 0,55 ha composée de prairies et/ou pelouses. La diversité végétale semble réduite. Des haies arbustives accompagnées de quelques arbres sont présentes autour de la ZIP. Ce sont des haies dégradées et peu fonctionnelles pour la biodiversité.

La donnée OCS (donnée disponible sur logiciel SIG; produit par l'Institut national de l'information géographique et forestière, CEREMA et DGALN) fait ressortir la ZIP en « Formations herbacées », ce qui est le cas de notre zone d'étude. Ces éléments confirment une tendance vers une faible diversité végétale.

La Rivière de l'Aveyron est distante de 180 mètres à l'ouest du site. La présence d'amphibiens est possible sur le site mais fortement incertaine comme une route sépare la rivière de la ZIP, une extension de cette route vient longer la bordure sud de la ZIP. Les amphibiens sont sensibles à la fragmentation de leurs milieux et très vulnérables aux infrastructures routières. Sachant que leur capacité moyenne de dispersion est de 150 mètres autour de leur zone de reproduction, le site n'est pas propice à l'observation d'individus.

Le site est hors de tout zonage réglementaire ou d'inventaire. Une cartographie en annexe de cette note permet de localiser ces zonages. Les plus proches sont :

- la Rivières de l'Aveyron, les Pelouses de Malpertus, le Puech du Fau et de Montcayrou, les Milieux agricoles au nord du Col d'Engayresque, toutes ZNIEFF de type I respectivement distantes à 180 m, 2.1 km, 2.7 km et 2.7 km de la ZIP
- la Vallée de l'Aveyron et la Causse de Sévérac, ZNIEFF de type II respectivement situées à 90 m et à 4.1 km de la ZIP

Les ZNIEFF à proximité immédiate du projet ont été désignées en raison de leurs milieux aquatiques et de la ripisylve qui les borde. Ces habitats spécifiques abritent une biodiversité adaptée à ces conditions écologiques particulières. En conséquence, les espèces inféodées à ces milieux sont peu susceptibles de fréquenter le site d'étude, dans la mesure où celui-ci ne présente pas les caractéristiques écologiques nécessaires à leur installation ou à leur utilisation.

Il semblerait donc que le site du projet ne présente pas une biodiversité importante.



L'implantation prévue évite l'ensemble des haies et représente une surface projetée de panneaux de 2 077,15 m² soit environ 21 % de la surface clôturée.

La re-végétalisation de la surface se fera naturellement par la banque de graines présente dans le sol. Ce dernier pourra être décompacté ou griffé après les travaux pour faciliter cette re-végétalisation si nécessaire. Par ailleurs, des passages à faune de 20x20 cm seront disposés tous les 10 à 20 m le long de la clôture et dans ses angles afin de réduire l'effet barrière du projet pour la petite et moyenne faune. La centrale au sol sera entretenue par une fauche tardive annuelle.

Un ensemble de mesures pour un chantier respectueux de la biodiversité sera respecté. Il s'agit notamment de prévoir les travaux lourds (terrassement, ...) hors de la période sensible de mars à fin août et de préférence de mi-septembre à mi-novembre. Les ornières seront rebouchées afin d'éviter tout impact potentiel sur les amphibiens. Il est également prévu de mettre en place toutes les mesures classiques de lutte contre les pollutions accidentelles et la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Une visite de site le 13 janvier 2026 a permis d'identifier une mare temporaire d'environ 50 m² et un fossé. Ils sont présents au sud de la ZIP dans la zone arborée, ces éléments ne font pas partis de la zone d'implantation des panneaux. Une zone tampon de 8 m a été réalisée autour de la mare pour limiter les impacts des panneaux sur ce milieu. Un balisage préventif (chaînettes bicolores et piquets métalliques tous les 5 m) sera installé autour de la zone tampon avant la phase de chantier (dont la pose des clôtures) et restera présent pendant les travaux afin d'éviter toute dégradation accidentelle de ces milieux.



Localisation des éléments notables observés sur site et dans ses alentours





Photo du fossé au Sud du terrain



Photo de la marre temporaire au Sud du terrain

